



ECOLE KRAV MAGA TEAM RG – composée de 8 associations sportives loi 1901
RÈGLEMENT INTERIEUR – SAISON 2025 - 2026



Remarques générales

- L'adhésion est annuelle, payable totalement à l'inscription ; elle n'est ni remboursable ni transmissible. Elle ne présage pas de l'assiduité de l'adhérent.
- 1 seul cours d'essai est possible. L'inscription doit donc être régularisée le cours suivant votre essai pour des raisons d'assurances et de responsabilités.
- Pas de cours durant les vacances scolaires, sauf indication contraire de notre part.
- Vous devez respecter le règlement intérieur de la salle où le cours a lieu.
- Pas de public durant les cours de krav maga, sauf sur autorisation. Le club est interdit aux non adhérents.
- Tout accident survenu lors de l'entraînement doit être immédiatement porté à la connaissance de l'enseignant afin qu'une déclaration d'assurance soit établie en temps réel (sous peine d'être obsolète).
- Tout problème de santé doit être signalé à l'enseignant ; cela restera confidentiel.

Equipement

- Obligatoire à compter d'1 mois de pratique : t-shirt + pantalon de kimono du Team RG (commande directement sur notre site internet). *La vente de vêtement est réservée exclusivement à nos adhérents.*
- Chaussures souples et propres réservées à l'usage en salle, à semelle lisse de préférence, pour les cours hors dojo.
- Pour les cours en dojo, vous êtes pieds-nus sur le tatami (sauf accord avec l'enseignant si nécessaire, pour cause allergique ou médicale). Interdiction de marcher pieds nus en dehors du tatami.
- Matériel prêté par le club : boucliers de frappe, pao, couteaux/matraque/pistolet plastiques vous sont prêtés sous votre responsabilité. Vous devez le rendre à chaque fin de cours, en l'état.
- A partir de ceinture verte, vous devez avoir votre propre couteau ; à partir de ceinture bleu, votre propre bâton ; à partir de marron, votre propre pistolet.
- Les protections obligatoires : Coquille homme dès l'inscription. Gants de type boxe dès 2 mois de pratique.
- Les protections conseillées au bout de 2 mois de pratique : coquille pour les femmes, protège dents, protège tibia en mousse. L'enseignant se dégage toute responsabilité si l'élève ne peut pas réaliser tous les exercices ou se blesse par manque de matériel.
- L'accès sur la surface d'entraînement peut être refusé à l'adhérent pour non respect d'hygiène et dont les ongles des mains ou des pieds seraient sales ou trop longs avec risque de blessure d'un partenaire.
- Pas de bagues, de chaînes ni de boucles d'oreilles (risque de blessure).
- Passeport sportif obligatoire à partir de ceinture orange (pour passer la verte). A commander sur notre site internet.

Attitude lors des cours

Les cours du club Krav Maga Team R.Gros se réfèrent au plus strict respect juridique de la légitime défense et de la législation sur les armes en général. En vertu de l'article 122-5 du code pénal "Toute défense doit être nécessaire, simultanée, proportionnelle à une attaque réelle, actuelle et injustifiée"

- Les enseignants dégagent toute responsabilité contre l'utilisation malveillante des techniques démontrées qui serait contraire à la légitime défense ainsi qu'au non-respect de ce règlement intérieur.
- L'enseignant se réserve le droit de refuser tout adhérent dont l'intégrité morale ou le comportement ne seraient pas conformes à l'éthique du club Krav Maga Team RG. Ainsi, tout acte de vol, dégradation volontaire, vandalisme, comportement agressif ou amoral, attitude irrespectueuse entraînera l'exclusion immédiate de l'adhérent mis en cause, sans aucun remboursement.